



## Saisie attribution sur compte joint

Par **dav73**, le **16/01/2016** à **00:52**

Bonjour, j'ai eu une saisie attribution sur mon compte joint de 895 euros par l'huissier et je n'ai pas été informé de quoi s'agit-il. J'ai eu un avis de passage d'huissier dans ma boîte au lettre. Je trouve que cette saisie est abusive par rapport à mon salaire. Quel sont mes recours? L'huissier à t'il le droit de me saisir une telle somme ? Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **16/01/2016** à **10:07**

bonjour,

pour faire une saisie attribution, votre créancier doit avoir obtenu un jugement valant titre exécutoire, vous condamnant à payer.

avant cette procédure devant un tribunal, votre créancier a du vous solliciter de manière amiable pour obtenir le remboursement de votre dette, cette procédure amiable n'ayant pas abouti, il a été contraint de faire une procédure dont vous avez du être informé devant le tribunal.

s'agissant d'une saisie attribution, la banque doit vous laisser le solde bancaire insaisissable égal au RSA, qui n'a rien à voir avec le montant de votre salaire.

la dénonciation que doit vous envoyée l'huissier doit indiquer les moyens de contester cette saisie.

salutations